

Le portage de repas à domicile



A qui s'adresser pour bénéficier de ce service ?

La demande d'inscription s'effectue à la mairie.

Les inscriptions se font à la semaine, 7 jours minimum avant la première livraison.

Toute modification ou annulation de commande devra être communiquée à la mairie au moins 72h avant le jour prévu pour la livraison.

Les menus sont communicables et disponibles en mairie 4 semaines en avance.

Contactez la Mairie de Cox afin de renseigner une fiche d'inscription comprenant entre autres, votre identité, le nombre de repas et le(s) jour(s) de livraison souhaités.

Pour plus d'informations : [Social](#)